

418; PARC NATIONAL DU GROS MORNE (CANADA)

Résumé préparé par l'UICN (avril 1987) d'après la désignation d'origine soumise par le Canada. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du bureau et du comité.

1. SITUATION:

Situé dans la province de Terre-Neuve, sur la côte ouest de la grande péninsule du nord. Sa limite englobe plusieurs stations d'étude du territoire canadien et la marque ordinaire des basses eaux (Ordinary Low Water Mark) du golfe du Saint-Laurent. 49°18'-49°59'N, 57°25'-58°10'O.

2. DONNEES JURIDIQUES:

Etabli par un accord provincial/fédéral signé par les Gouvernements du Canada, de Terre-Neuve et du Labrador, le 13 août 1973. Ces mêmes autorités, par un amendement du 13 mai 1983, ont rendu 9300 ha à la province. La propriété de toutes les terres fut acquise en 1984 par le gouvernement provincial qui la transféra par la suite au gouvernement fédéral, son administration incombe à Environnement Canada, Parcs.

3. IDENTIFICATION:

Le parc comporte trois zones géographiques distinctes. Une zone marine, une plaine côtière et un plateau alpin. Les grandes unités écologiques consistent en une plaine côtière, des moraines de piémont, les versants frontaux et les hauts-plateaux de la Longue chaîne montagneuse, les collines du sud et le complexe de Klippe. La région marine inclut des criques, des zones intertidales et sublittorales, un couloir de marée rapide et une zone de haute mer. Plusieurs vallées glaciaires aux versants abrupts formant des fjords oligotrophiques profonds, avec des falaises verticales atteignant 685 m de haut, traversent la paroi escarpée du Long Range. En altitude, un plateau alpin avec des lacs, la roche nue, et des vallées, couvre une grande partie du centre oriental du parc. Il présente une séquence paléontologique complète qui a été proposée comme stratotype mondial de la limite entre le Cambrien et l'Ordovicien.

La végétation, rabougrie dans les régions les plus exposées aux vents forts dominants, est formée de 36 communautés distinctes, avec 750 espèces vasculaires et 321 bryophytes, soit 60% de la flore de Terre-Neuve. La diversité de la faune se rapproche plutôt de celle d'une île océanique que d'une île de plate-forme continentale, elle est nettement plus réduite que sur le continent. Toutefois, on y trouve plusieurs espèces rares au Canada, comme la martre des pins, le lynx, le caribou, le lièvre de l'Arctique et des phoques. Le globicéphale, le petit rorqual et le rorqual commun sont les mammifères marins que l'on observe le plus fréquemment dans le parc, bien qu'ils soient de moins en moins nombreux. L'avifaune comprend 230 espèces arctiques, boréales et pélagiques, et quelques espèces isolées venant du continent, du nord-ouest de l'Atlantique et de l'Europe. Le parc est un important site de reproduction pour le canard harlequin, la sterne commune, la sterne de l'Arctique, ainsi que Dendroica striata.

Il y a plusieurs sites archéologiques dans le parc, mais à l'extérieur du parc, il a y huit bourgs côtiers, soit une population de 6000 habitants. Le plan de gestion prévoit un développement de l'infrastructure et du secteur touristique privé, une diversification avec création d'emplois pour la population locale. On a dénombré 192 903 visiteurs en 1980-81. Aux 120 kilomètres de routes goudronnées vient s'ajouter un réseau de sentiers permettant d'accéder aux régions les plus reculées. Le parc comporte plusieurs campings totalisant 240 places, ainsi que des hôtels et services dans les bourgs voisins. Bien que le parc ne relève pas officiellement de la loi sur les parcs nationaux (National Parks Act), il est également protégé par un certain nombre de lois fédérales ou provinciales, dont la loi fédérale sur la recherche et le développement forestiers (Forestry Development and Research Act), la loi sur les pêches (Fisheries Act), la loi sur la Convention sur les espèces migratrices, et la loi sur la faune de Terre-Neuve (Newfoundland Wildlife Act).

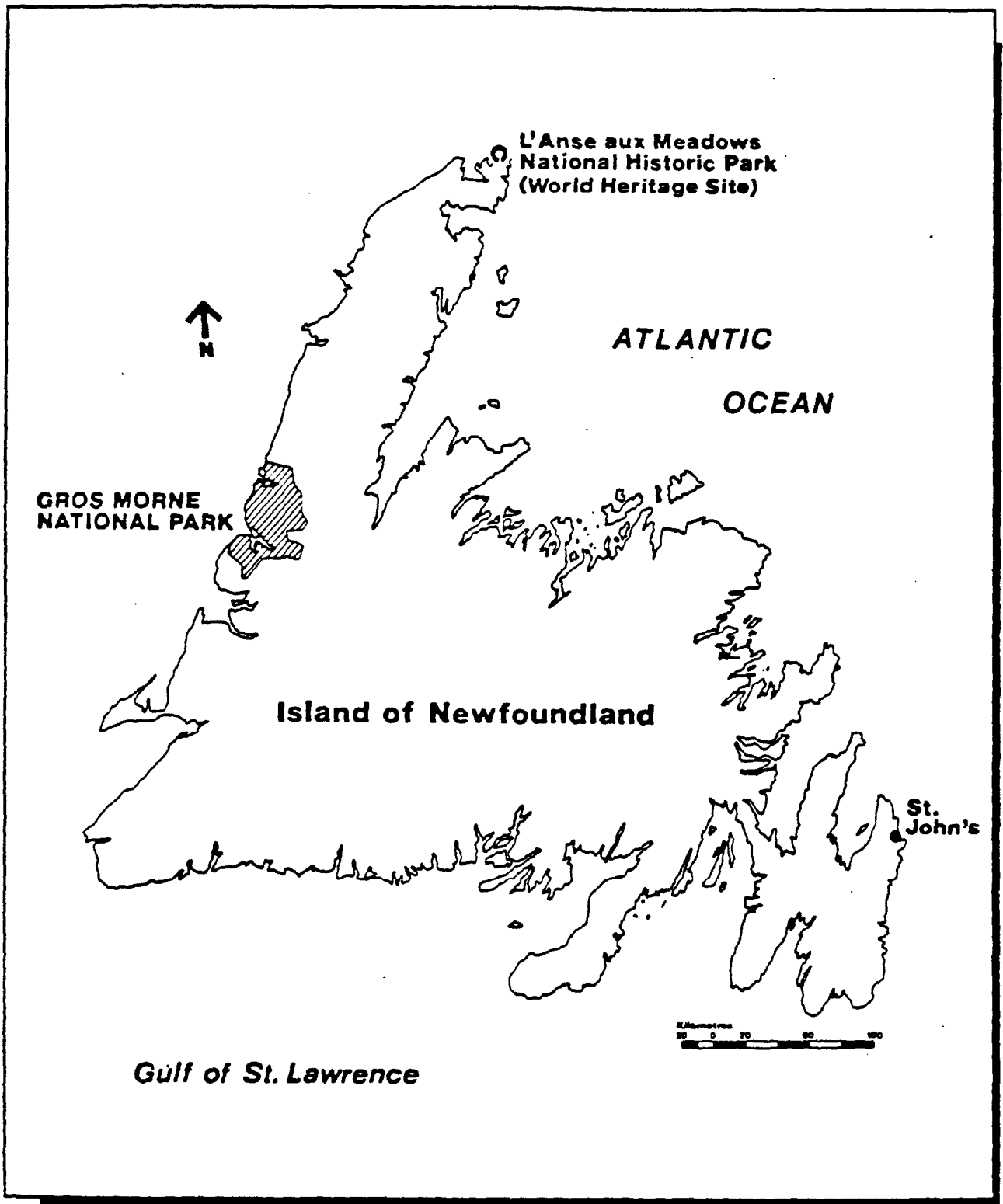
Le paysage et les ressources naturelles ont été perturbés par les utilisations antérieures, et la chasse a réduit les populations animales. De plus, plusieurs espèces exotiques ont été introduites au détriment de la faune indigène. Néanmoins, depuis sa protection en 1973, celle-ci est en augmentation, à l'exception de la martre américaine Martes americana qui a été éliminée du parc.

#### 5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL:

Pour justifier la désignation du Parc National du Gros Morne (Canada) en tant que bien du patrimoine mondial, le Gouvernement canadien a donné les raisons suivantes:

##### a) Bien naturel

- (i) Histoire géologique de la Terre. Le parc est un site classique pour observer le résultat d'événements géologiques qui eurent lieu lorsque le bord du continent nord-américain fut affecté par le déplacement des plaques tectoniques.
- (iii) Paysages exceptionnels. Les fjords, les chutes d'eau et la structure géologique du parc s'harmonisent en un paysage d'une beauté exceptionnelle.



418 PARC NATIONAL DU GROS MORNE (CANADA)

1. DOCUMENTATION:

- (i) Fiches de données de l'UICN
- (ii) Consultations: P. Dearden, A. Dufresne, A. Cloutier, A. Davidson, H. Mills, J.G. Nelson, A. Morgan, R. Scace, J. Marsh, B. May, K. Nichol, A. Boutilier, N. Williams, G. MacDonald, A. Hoole.
- (iii) Littérature consultée: The Dilemma of Residents and National Parks, Park News 1978, 14 (1).
- (iv) Visite du site: 1968.

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES:

Le Gros Morne est l'une des 41 aires protégées de la province biogéographique de la taïga canadienne. Nahanni et Wood Buffalo sont les deux autres biens du patrimoine mondial de la province, et ils ne sont pas comparables avec Gros Morne. Aucun autre parc du Néarctique n'a la même structure géologique. L'on trouve des ophiolithes dans l'est du Canada, mais de moindre intérêt. Le parc est très différent de celui de Terra Nova, l'autre parc national de Terre Neuve. Son relief est plus accidenté, et son couvert végétal moins fourni.

Les fjords, qui y sont un élément géographique distinctif, sont également présents au lac Harp (lac de faille du Labrador) et à Torngat, dans le nord du Labrador. Torngat a d'ailleurs été proposé comme parc national pour son paysage exceptionnel et son troupeau de caribous. Quoi qu'il en soit, le Gros Morne est une région unique pour l'étude des plaques tectoniques et de la "discontinuité de Moho". De plus, la limite cambro-ordovicienne présente un grand intérêt géologique, c'est le stratotype mondial de la transition entre les deux grande périodes du Paléozoïque.

3. INTEGRITE:

Avant d'être protégée en 1973, la région était diversement exploitée, ce qui avait entraîné un certain épuisement de la faune et du couvert forestier. Depuis la création du parc, la gestion en a largement éliminé le prélèvement des ressources, les utilisations qui sont autorisées obéissent à des stratégies de gestion élaborées en coopération avec la population locale. Les mesures de conservation de la nature sont orientées vers la restauration des populations animales et des habitats, dans le cadre du plan de gestion.

Plus des deux tiers du parc sont maintenant classés zone sauvage ou zone de préservation. L'impact politique des 6000 personnes vivant dans la région est relativement faible, il n'y a pas de propriété privée dans le parc. L'abattage d'arbres et la prise au collet de lièvres, autorisés pour obtenir un meilleur soutien de la population locale pour le parc, sont strictement limités à des fins domestiques, et n'ont qu'un faible impact sur le parc (15% de celui-ci est touché). Il semble également que les villages ne s'agrandiront pas à l'avenir, compte tenu du faible développement économique de la région, ces activités traditionnelles pourront être progressivement éliminées. Quoi qu'il en soit, les éléments géologiques sur lesquels reposent la candidature ne seront pas compromis à long terme par de modestes déplacements de la population, ni par son développement.

La proposition d'installer un téléphérique pour faciliter l'accès des touristes au plateau a été approuvée par certains conservationnistes, mais n'a pas encore été réalisée. Elle figure encore dans le plan de gestion, de même qu'un projet de domaine skiable.

La menace la plus sérieuse qui pèse sur Gros Morne est l'éventuelle construction d'une ligne de transmission hydro-électrique dans le cadre du plan énergétique du Lower Churchill. L'évaluation environnementale du projet indique que le tracé choisi aurait des répercussions sur la population de caribous et la végétation. La probabilité et la gravité de ces répercussions restent à préciser.

#### 4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS:

L'adhésion du Gros Morne au Calendrier (Schedule) de la Loi sur les parcs nationaux (National Parks Act) est une formalité importante pour le respect à long terme de l'intégrité du paysage et des ressources du parc. Il a été fait remarquer que malgré l'actuelle mise en oeuvre de divers statuts fédéraux et provinciaux qui confèrent au site "une totale protection et la gestion de ses ressources jusqu'à sa proclamation comme parc national", il serait souhaitable d'inclure le parc dans le Calendrier avant de l'inscrire à la Liste du patrimoine mondial, comme ce fut le cas pour le Parc national de Nahanni, par exemple. Cependant, le calendrier des décisions concernant d'autres sites donne à penser qu'il convient de soutenir les mesures en attente concernant la législation nationale de protection des biens du patrimoine mondial.

#### 5. EVALUATION:

La candidature du Gros Morne offre de solides arguments de "valeur universelle remarquable", avec son exemple exceptionnel des grands stades de l'évolution géologique de la Terre (Critère (i)). Ces formations géologiques sont à l'état totalement naturel, et qu'il n'existe aucune menace immédiate de modification importante qui serait due à l'homme.

Le parc est un site classique pour étudier l'évolution géologique d'un bassin océanique et d'un plateau continental. En plusieurs endroits, le paysage offre un panorama complet de l'évolution géologique, avec des matériaux reflétant les diverses séquences du manteau et de l'écorce terrestre, on y trouve des xenolithes et la meilleure collection connue de graptolithes.

En ce qui concerne le Critère (iii) -- région d'exceptionnelle beauté naturelle -- il est également rempli dans le cas du Gros Morne, tant pour la beauté naturelle que pour la taille et l'intégrité physique et biologique.

#### 6. RECOMMANDATIONS:

La présente évaluation soutient l'inscription du Parc national du Gros Morne à la Liste du patrimoine mondial. L'UICN recommande son inscription. Le comité a demandé et obtenu des informations complémentaires sur:

- Le calendrier de la procédure légale qui confèrera officiellement au parc la protection de la Loi sur les parcs nationaux (aucune date n'a encore été fixée mais le processus est en cours);
- les conséquences éventuelles des lignes de transmission du plan énergétique du Lower Churchill (la réalisation du plan est considérée comme improbable mais n'aurait pas de répercussions graves sur le parc).